



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
CENTRE-VAL DE LOIRE

18.00104

Siège Social

13 av. des Droits de l'Homme
45921 ORLÉANS cedex 9
Tél. : 02 38 71 91 10
Fax : 02 38 71 91 12

Email : accueil@centre.chambagri.fr

**Motion relative au rôle
de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
dans la mise en œuvre des politiques
de gestion de l'eau**

La Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire, réunie en Session le 23 Février 2018 et le 9 mars 2018 à Orléans sous la présidence de Jean-Pierre LEVEILLARD

Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires,

Considérant les dossiers sur lesquels les instances de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne sont amenées à débattre et à se positionner :

Concernant le déploiement des fonds Ecophyto par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour la région Centre-Val de Loire

Dénonce le non-respect des souhaits exprimés fin 2017 par la gouvernance régionale Ecophyto, à savoir une affectation des fonds Ecophyto 2017 exclusivement pour les groupes 30 000 et les investissements matériels.

Constata le fort engouement en 2017 pour l'appel à projet SA39-618 pour les aides aux investissements.

Demande que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne reconduise l'appel à projet SA 39-618 en 2018.

Concernant la préfiguration du 11^{ème} programme d'interventions pour 2019

Dénonce les prélèvements financiers successifs opérés par l'Etat dans les agences de l'eau et réduisant ainsi leurs capacités d'interventions,

Dénonce le ciblage trop restrictif de l'accompagnement envisagé pour l'évolution des systèmes agricoles dans le 11^{ème} programme (systèmes herbagers, agroforestiers, agriculture biologique et agriculture de conservation),

Dénonce l'absence de financement d'actions permettant une utilisation plus efficiente des intrants et accessibles à tous les agriculteurs,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public

loi du 31/01/1924

Siret 184 500 130 00028

APE 9411Z

www.centre.chambagri.fr

Dénonce l'absence de modalités financières pour accompagner les projets de mobilisation de la ressource en eau sur les territoires en déficit hydrique.

Demande que soient financées les évolutions de systèmes quels qu'ils soient en leur laissant ainsi la possibilité de produire en intégrant les potentialités des milieux,

Demande que soit financé le maintien de systèmes polyculture-élevage concourant au respect des objectifs environnementaux des masses d'eau,

Demande que soit financée la mobilisation de l'eau sous toutes ses formes pour assurer notamment la sécurisation alimentaire et le développement de territoires dynamiques.

Concernant le projet de plan d'adaptation au changement climatique (PACC) pour le Bassin Loire Bretagne

Regrette qu'aucune proposition d'évolutions du projet de PACC proposée par les Chambres d'agriculture ne soit prise en compte,

Dénonce l'absence de mention et de quantification des volumes hivernaux disponibles sur le Bassin Loire Bretagne,

Dénonce l'absence de prise en compte de la mobilisation de la ressource en eau par les territoires en tant que principal outil pour l'adaptation des exploitations au changement climatique,

Demande une modification profonde du document, pour ne pas laisser la place à des dogmes ou des affirmations infondées scientifiquement,

Demande la conduite d'une expertise scientifique sérieuse du projet de PACC pour dresser des pistes concrètes d'adaptation au regard des vulnérabilités identifiées par territoire,

Demande la prise en compte des actions conduites par les Chambres d'agriculture pour accompagner l'agriculture régionale vers des systèmes plus résilients (notamment les outils ORACLE, CLIMA XXI).

Délibéré à Orléans le 9 mars 2018

Le Président
Jean-Pierre LEVEILLARD

